

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 15 AVRIL 2025 A 20H00

Nombres de Conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 07

Pouvoir : 1

Votants : 08

Seconde convocation suite à l'absence de quorum à la réunion du 11 avril 2025.

PRÉSENTS : Mme Pascale BAVOUZET, Mme Nadine SALLÉ, M. François RULLAUD, Mme Catherine GIRAUD, M. Sylvain SCHULER, Mme Nathalie JAMET et M. Cyril JOUBERT.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Valéry JANVIER, M. Maxime AMBLARD, Mme Priscille VANHAY, M. Francis COLIN, Mme Christelle DAIGURANDE, M. Jean-Marie LAMY (donne procuration à Mme GIRAUD Catherine), Mme Anne-Marie BOIRON et Mme Marina PICARD-CAUSSE.

SECRÉTAIRE : Mme Nadine SALLÉ.

Le procès-verbal de la séance du 31 mars 2025 est approuvé.

DÉLIBÉRATIONS :

2025-27 Participation au Fonds d'aide aux Jeunes en difficultés au titre de l'année 2025 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la loi n°2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi,

Vu le règlement intérieur du fonds d'Aide aux Jeunes en difficulté adopté en date du 17 janvier 2025, annexé au règlement départemental d'aide sociale,

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de participer financièrement au dispositif du Fonds d'aide aux jeunes en difficulté pour l'année 2025, sur la base de 0,70 € par jeunes de 18 à 25 ans identifiés sur notre territoire par le dernier recensement INSEE soit **64,40 €**.

Il autorise Madame La Maire à inscrire cette somme au budget 2025 de la commune au compte 65733.

Cette somme sera versée au compte du Département de l'Indre.

2025-28 Tarif utilisation de l'électricité au plan d'eau pour un stand de petite restauration :

Madame La Maire propose de refacturer la consommation de l'électricité du plan d'eau communal utilisée pour un stand de vente de petite restauration mis en place par Mme BEAULATON Elodie et Mr MAGNE Jean-Philippe. Un relevé du compteur sera effectué avant la mise en place du stand et lors de son départ.

La puissance actuelle ayant dû être augmentée, la différence de prix de l'abonnement sera également facturée aux utilisateurs.

Après délibération, le conseil municipal avec 08 voix pour, autorise Madame La Maire à faire appliquer cette proposition.

2025-29 Vote du Budget 2025 de la Commune :

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION 2025.23 POUR OMISSIONS D'UN EMPRUNT ET DE LOYERS FUTURS.

Après délibération, le Conseil adopte avec 08 voix pour le budget 2025 de la Commune à hauteur de :

COMMUNE	Fonctionnement	1 193 000,00 €
	Investissement dépenses	1 155 240,00 €
	Investissement recettes	1 298 240,00 €

La séance est levée à 21h00.

Secrétaire de séance,
N. SALLÉ



La Maire,
P. BAVOUZET

